

*Initiatives ministérielles*

question. C'est typique de la façon dont le gouvernement fonctionne.

Voici des exemples: lorsque les conservateurs étaient sur le point de mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services, ils ont dit alors qu'il s'agissait de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui était, il est vrai, tout à fait mauvaise et ils se sont engagés à l'époque à ce que la nouvelle taxe n'ait aucune incidence sur les recettes. Ainsi, dans tout le pays, dans cette enceinte et ailleurs, on a convenu qu'il n'y avait rien à redire à cela. C'était tout à fait inattaquable. Les conservateurs étaient en effet censés se débarrasser d'une mauvaise taxe et la remplacer par une bien meilleure taxe sans percevoir pour autant davantage de recettes. Eh bien, il est impossible d'être contre cela; ce ne serait pas normal autrement, n'est-ce pas? C'est indéniable.

Comment se fait-il que les choses aient mal tourné alors? Eh bien, comme toujours, le gouvernement a dit une chose et fait exactement le contraire.

Prenez l'Accord de libre-échange comme deuxième exemple. Là, on a ressorti les vieux clichés inattaquables. «Les Canadiens aimeraient commercer davantage avec leurs amis américains, n'est-ce pas?» Évidemment la réponse à cette question est oui, puisque nous échangeons déjà 85 p. 100 de nos denrées, sans accord de libre-échange, depuis des années. Alors, qui pourrait être contre un commerce accru qui amènera plus d'emplois et d'autres choses? C'est ainsi qu'on nous a présenté la chose. Naturellement, ce n'est pas ce qui est sorti du processus. Les conservateurs savaient depuis le début qu'ils allaient vendre la boutique.

J'ai donné ces deux exemples, les taxes et le libre-échange, pour montrer qu'entre ce qui se dit et ce qui se fait il y a une grande différence.

Il y a bien d'autres exemples. Mais pour les besoins du débat de cet après-midi, vu que je n'ai que quelques minutes, ce troisième exemple, après les taxes et le libre-échange, portera sur ce projet de loi, que l'on qualifie de Loi sur la réforme de la fonction publique.

La propagande officielle dit que tout sera facile et merveilleux si seulement nous adoptons ce projet de loi. C'est ce que disait le président du Conseil du Trésor il y a quelques minutes. Le but serait d'éliminer une bonne partie de la paperasse interne. Qui pourrait être contre cela, si c'est effectivement l'objet du projet de loi?

Regardons ce que disent les tribunaux, puisque ceux-ci, heureusement et grâce au syndicat, ont eu l'occasion d'examiner les objectifs si joliment présentés du gouvernement. Voici ce que disait le tribunal dans les 12 derniers jours environ. Le 30 janvier, il disait que cette proposition «s'écarte passablement du principe du mérite». Une personne qui n'aurait pas l'impudence du ministre actuel aurait retiré le projet de loi en apprenant la décision du tribunal et aurait dit: «Messieurs les juges, vous avez raison; nous allons respecter vos décisions», et il aurait remis ses adjoints au travail sur une nouvelle version.

Le gouvernement a eu de nombreuses occasions de faire ce qui est correct. Il a d'ailleurs reçu tous les conseils possibles à ce sujet. Le Comité des comptes publics, un comité de tous les partis de la Chambre, lui a dit le printemps dernier que, avant qu'il ne procède à une réforme aussi massive de la fonction publique, même si cette réforme est bien intentionnée, il devrait peut-être envisager «avant de procéder à cette réorganisation et restructuration massives de la fonction publique, de charger un comité spécial de la Chambre d'étudier la chose.»

Est-ce une idée si farfelue de la part des députés de tous les partis, dont des conservateurs, qui siègent au Comité des comptes publics?

Comme si cela ne suffisait pas, la Cour fédérale, dans les deux dernières semaines, a dit au gouvernement que sa proposition faisait une grave entorse au principe du mérite. Le juge qui a rendu cette décision ne s'est pas arrêté là. Il a ajouté qu'elle allait à l'encontre du but poursuivi par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique qui consiste à garantir que les nominations au sein de la fonction publique sont faites en fonction du mérite.

Depuis 1919, année de la création d'une Commission de la fonction publique, donc depuis les 73 dernières années, nous possédons l'une des meilleures fonctions publiques du monde. Et cela n'est pas le fruit du hasard. Pourquoi la changer si elle est encore bonne? Pourquoi devrions-nous modifier un système qui nous sert si bien?

Il suffit de regarder comment ce gouvernement fonctionne pour comprendre. Pour se sentir à l'aise, il doit tout contrôler. C'est la raison pour laquelle il s'est emparé de postes qui, au fil des ans, étaient dans une catégorie à part, comme le poste de secrétaire du Conseil privé. Le plus haut poste de fonctionnaire qui soit. Il a tenté de politiser le titulaire de ce poste. Nous avons vu des gens